

Les collectivités locales tirent le frein à main

Arnaud Dejeans



Mardi, les élus de Saucats ont voté à l'unanimité une motion de « réserve ». - A. D.

Après la Région Nouvelle-Aquitaine, c'est au tour de la communauté de communes Montesquieu et même du village de Saucats d'émettre des réserves sur le projet du plus grand parc photovoltaïque de France

Horizeo verra-t-il le jour au cœur de la pinède de Saucats, au sud de Bordeaux ? Trop tôt pour répondre à cette question. Les services de l'État sont en train d'analyser le permis de construire de ce parc photovoltaïque de 700 hectares. En cas de feu vert, il faudra valider d'autres étapes administratives : enquête publique, autorisation environnementale et mise en compatibilité avec le plan local d'urbanisme de la commune de Saucats.

Le village de 3 000 habitants a un rôle clé dans ce dossier. « Si les élus de Saucats refusent, le projet tombe à l'eau », résume Bruno Clément. L'ancien maire, devenu adjoint en décembre dernier, a laissé son fauteuil à Mélanie Tichané. Ce changement a poussé les élus à se replonger dans le dossier Horizeo. Mardi, ils ont voté à l'unanimité une motion de « réserve ». Traduction : ni pour ni contre en attendant la suite.

Enjeu national, réalité locale

Cette position politique évite une fracture entre les pro et les anti-Horizeo au sein du conseil municipal. Elle exprime surtout une vraie crainte. Premier argument de la motion : « La position future de la commune de Saucats sera votée au regard de la prise en compte de l'absence d'impact du projet sur la trajectoire de sobriété foncière du territoire dans le cadre du zéro artificialisation nette (ZAN). » Deuxième argument : « Il faudra analyser collectivement le dossier d'étude d'impact, notamment au regard des enjeux hydrauliques, de biodiversité ou de gestion du risque. » Les élus de Saucats veulent des garanties avant de valider la création d'une mer de panneaux photovoltaïques au milieu d'un océan de pins. Pas question de créer des inondations en aval ni de revivre l'enfer du grand incendie de Landiras.

Montesquieu contre Horizeo

Le conseil municipal saucatais reprend un argument développé récemment par le président du Conseil régional. Dans un courrier envoyé au ministre de la Transition énergétique au sujet des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, Alain Rousset demande que les 700 hectares de Horizeo soient comptabilisés dans l'enveloppe nationale et non au niveau local. « La Région et les territoires n'assumeront pas ce projet eu égard à ses incidences foncières. Il viendrait grever les enveloppes de l'ensemble des collectivités locales qui en ont besoin pour porter des projets de services publics ou de création d'emplois. »

L'incertitude demeure sur la question de savoir si le projet sera comptabilisé comme consommateur de foncier et quel sera son impact sur la capacité résiduelle de consommation foncière du territoire. Celle-ci est estimée à environ 50 hectares pour la commune de Saucats et 200 hectares pour la communauté de communes (CdC) Montesquieu sur la période 2021-2031. De quoi paralyser le territoire durant le prochain mandat.

On comprend mieux pourquoi les élus de la CdC ont également voté, à la grande majorité, une motion symbolique contre le projet Horizeo le 14 mars dernier. « Sud Ouest » a tenté de joindre le maître d'ouvrage. Il réagira à ces deux motions dans les prochains jours.

Publié le 29/03/2024 – Sud-Ouest - Arnaud Dejeans -